

Assemblée communale du 14 décembre 2015

Conseil communal au complet + secrétaire : 6

Nombre de citoyennes et citoyens : 35 + 6 total 41

M. le Syndic ouvre l'assemblée en souhaitant la bienvenue aux citoyennes et citoyens ainsi qu'à Mlle Elisa Rigolet et à M. Robin Jaquier qui ont atteint leur majorité civique cette année.

Mlle Chloé Ouvrard et M. Benjamin Ruffier ont aussi atteint leur majorité civique cette année.

Il transmet également un message de bienvenue à la déléguée du CO de la Glâne Mme Nathalie Déchanez de Siviriez qui va présenter le projet d'agrandissement du CO ainsi que le montant du financement qui sera voté par la population Glânoise le 28 février 2016.

M. le Syndic rappelle que notre boursier a fêté sa 40^{ème} année de fonction ! Mais également ses 60 ans ; (entré en fonction à 20 ans !) Avec un nouveau responsable des finances, il est encore plus précieux d'avoir un boursier qui allie expérience et surtout rigueur et sérieux, merci à lui pour la qualité irréprochable de son travail et nous souhaitons lui présenter nos meilleurs vœux pour les prochaines années.

M. le Syndic salue la présence de M. et Mme René et Magali Perroud, nouveaux arrivés, et M. Roland Cettou ancien syndic.

Excusés : Mme Christine Gremaud et M. Yves Gremaud.

Scrutateurs : M. Stéphane Borel et M. Bertrand Jung.

M. le Syndic demande s'il y a des remarques concernant la convocation et l'ordre du jour. Il n'y en a pas.

M. le Syndic relève que c'est le 40^{ème} numéro du Petit Chapelois, ce qui correspond à 20 ans d'existence!

Merci à M. Christian Crausaz pour la mise en page.

M. le Syndic propose de modifier l'ordre du jour. Mme Dechanez devait présenter le projet de l'agrandissement du CO dans les « divers ». Il propose que ce projet soit présenté en début de l'assemblée.

Cette proposition est acceptée.

Mme Nathalie Dechanez présente le projet d'agrandissement et de construction du CO de la Glâne. Le coût est de CHF 63'000'000.00, une subvention de CHF 6'000'000.00 est accordée.

Le montant de CHF 63'000'000.00 sera soumis au vote le 28 février 2016.

Des séances d'informations sont prévues pour les questions, une aura lieu à Rue.

M. le Syndic remercie Mme Dechanez pour sa présentation et lui souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.

1. **Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 11 mai 2015**

Au vote, le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

2. **Budget 2016, fonctionnement**

M. Benoît Curty présente le budget de fonctionnement.

Ce dernier n'amène pas de remarques de la part des citoyens.

3. **a) Rapport de la commission financière**

En date du 17 novembre dernier, la commission financière s'est réunie afin de vérifier l'établissement du budget de fonctionnement et d'investissement pour 2016. Après une vérification détaillée, elle n'a pas de commentaire particulier à apporter.

Elle a relevé que pour 2016 le budget présente un excédent de Fr. 5'095.00 ce qui signifie que les produits dépassent les charges de 0.6%. Pour rappel, le budget 2015 représente un taux de déficit de 3,79% pour un montant de 30'590.00.

La commission financière recommande à l'assemblée communale d'approuver le budget 2016 tel que présenté.

b) **Approbation du budget de fonctionnement 2016**

Au vote, le budget de fonctionnement est accepté à l'unanimité.

M. Benoît Curty présente la planification financière de fonctionnement 2016-2019.

4. **Budget 2016, investissements**

Changement des lampadaires publics	8'700.00
------------------------------------	----------

M. Eric Monney explique que la commune dispose de 31 points lumineux. 12 sont encore équipés de lampes Sodium. Ces lampes ne sont plus sur le marché. Le conseil ne souhaite pas les changer au coup par coup pour des questions d'économies. Le Groupe E offre une subvention de CHF 300.00 par point lumineux. Ces derniers sont équipés de LED, elles permettent un abaissement de l'éclairage la nuit de 50 à 70%.

Réfection du collecteur du secteur Crêt d'Illens-Maflon	390'000.00
---	------------

M. Thierry Flückiger rappelle qu'il y a quelques années nous avons effectué un état de nos canalisations dans le cadre du PGEE. Jusqu'à cette année nous avons repoussé les travaux.

En 2016, le conseil a décidé d'effectuer la première étape du PGEE. Les eaux sont amenées à l'extérieur du village.

Nous allons construire une nouvelle canalisation pour récupérer les eaux de la route de Compostelle.

M. Thierry Flückiger présente sur plan le projet, la nouvelle canalisation part du déversoir du quartier « Impasse Plein Soleil » pour rejoindre le Maflon en traversant les terrains de l'Hoirie Paul Monney, M. Eric Monney, M. Gabriel Dorthe et la forêt de la commune du Flon.

Cette solution permet de décharger les canalisations de la route du Verger. En cas de fortes pluies et orages, nous avons des problèmes d'inondations.

Deux canalisations de la route de Compostelle seront dirigées dans cette nouvelle canalisation.

La 2^{ème} étape concernera les canalisations de la route de Compostelle et des Chapelettes.

M. Gabriel Dorthe avise qu'il y a de la molasse sur le parcours à 15 cm de la terre, il demande pour quelles raisons on ne suit pas la route du Crêt d'Illens.

M. Thierry Flückiger répond que le bureau d'ingénieur va effectuer une analyse plus fine de l'état des terrains.

Si le conseil n'a pas suivi le tracé de la route c'est pour une question de coût.

M. le Syndic déclare que nous avons une 2^{ème} variante en suivant la route, le projet est estimé à environ CHF 740'000.00. Ce tracé permet également de décharger la canalisation de la route de la Corba.

Fin plan général d'évacuation des eaux PGEE	15'000.00
---	-----------

M. Thierry Flückiger rappelle que le canton oblige les communes à faire ce plan PGEE. Nous avons effectué une première étape du PGEE en 2008. Il nous a été retourné en 2013 avec les modifications que nous devons apporter.

Le Plan PGEE est lié au PAL que nous allons terminer en 2016. Le PAL ne peut pas être accepté sans le PGEE.

Plan d'aménagement local (PAL) (report 2015)	28'000.00
--	-----------

M. Thierry Fluckiger informe que le PAL a pris du retard entre 8 à 9 mois.

Il sera terminé en 2016. Une assemblée d'informations pour la population aura lieu le 22 février 2016 à 20'00 h.

Investissement recettes :

Taxes de base pour l'épuration des eaux	47'000.00
Taxe de raccordement épuration	1'800.00

5 a) Rapport de la commission financière

La commission financière a également porté un contrôle sur le budget des investissements pour 2016. Au niveau des charges, elle a relevé le changement des lampadaires publics pour un montant de Fr. 8'700.00 ainsi que la réfection du collecteur du secteur Crêt d'Illens-Maflon pour un montant de Fr. 390'000.00.

Un montant de Fr. 15'000 est planifié pour la fin du plan général d'évacuation des eaux et un montant de Fr. 28'000.00, qui est un report de 2015, pour le plan d'aménagement local.

Pour couvrir ces investissements un emprunt devra être effectué. L'amortissement annuel prévu est de 10% pour les lampadaires, 4% pour la réfection du collecteur Crêt d'Illens-Maflon et 14% pour le PAL et le PGEE. Les intérêts se montent à environ 1,5%. Les montants correspondants sont prévus au budget de fonctionnement 2016.

Au niveau du budget des recettes d'investissement, nous avons relevé l'encaissement des taxes de base pour l'épuration des eaux pour un montant de Fr. 47'000.00 et les taxes de raccordement pour Fr. 1'800.00 La commission financière n'a aucune objection à ce budget d'investissement.

b) approbation du budget des investissements 2016

Le financement du budget des investissements sera effectué par un emprunt comme indiqué dans le rapport de la commission financière.

M. le Syndic passe au vote le budget des investissements objet par objet et son emprunt.

Changement des lampadaires publics	8'700.00
------------------------------------	----------

Au vote, le changement des lampadaires publics CHF 8'700.00 est accepté à l'unanimité.

Réfection du collecteur du secteur Crêt d'Illens-Maflon	390'000.00
---	------------

Au vote, la réfection du collecteur du secteur Crêt d'Illens-Maflon CHF 390'000.00 est acceptée à l'unanimité.

Fin plan général d'évacuation des eaux PGEE	15'000.00
---	-----------

Au vote, la fin plan général d'évacuation des eaux PGEE CHF 15'000.00 est acceptée à l'unanimité.

Plan d'aménagement local (PAL) (report 2015)	28'000.00
--	-----------

M. le Syndic relève que tous les investissements sont acceptés. Il remercie les citoyens pour leur confiance ainsi que M. Benoît Curty et le boursier M. Gabriel Dorthe pour l'excellent travail pour la préparation des budgets.

6. Cession d'un tronçon de route à la paroisse art. 340RF Chapelle (Glâne)

M. Eric Monney présente sur plan la route que nous allons céder gratuitement à la paroisse, ce tronçon de route se trouve devant le refuge de la paroisse. En acquérant cette route, la paroisse souhaite aménager des places de parc devant le refuge.

La suppression de ce tronçon a été mise à l'enquête publique en septembre 2015 et n'a subi aucune opposition.

Au vote, la cession d'un tronçon de route à la paroisse art. 340RF Chapelle (Glâne) est acceptée à l'unanimité.

7. Modification du règlement relatif à l'évacuation et à l'épuration des eaux art. 39

La modification se porte uniquement sur l'art. 39, approbation.

M. Thierry Flückiger présente l'art. 39 modifié :

Dans le règlement actuel, une erreur s'est glissée, il est inscrit taxe « **de raccordement** » alors qu'il s'agit de la taxe « **de base** »

Autre erreur : le règlement actuel spécifie « **égouts publics** » ce qui signifie uniquement les eaux usées, la taxe de base concerne l'évacuation des eaux polluées et/ou non polluées.

M. Thierry Flückiger soumet au vote le texte suivant :

Art. 39 b) Pour un fonds hors de la zone à bâtir

Si le fonds est raccordé aux installations d'évacuation des eaux polluées et/ou non polluées, la taxe de base selon l'art. 38 est perçue.

maximum CHF 1.00 par m² de surface de la parcelle, jusqu'à concurrence d'une surface maximale de 1000 m², et d'un indice théorique brut d'utilisation du sol (IBUS) fixé à 0.6.

Au vote, la Modification du règlement relatif à l'évacuation et à l'épuration des eaux art. 39b est acceptée à l'unanimité

8. Divers

M. le Syndic informe que nous avons une demande de la part de M. Borel pour l'achat du sentier qui se trouve entre sa propriété et la propriété de Mme Mooser.

Ce bout de chemin rejoignait un sentier public qui n'existe plus.

Le conseil est ouvert à négocier pour la vente de ce sentier. Sa suppression devra être mise à l'enquête publique.

M. le Syndic avise concernant la fontaine du village que l'eau sera branchée au printemps.

Il remercie la paroisse pour la mise à disposition du trop-plein de son eau, cette dernière n'est plus utilisée par les locataires.

M. le Syndic informe que tous les membres du conseil acceptent de se représenter aux élections communales du 28 février 2016.

M. le Syndic avise qu'en 2014, nous avons oublié de mettre sur le Petit Chapelois M. Lucas Tribolet qui avait atteint sa majorité civique.

M. le Syndic félicite l'association du cœur et des jambes pour la superbe organisation et le magnifique résultat financier lors de la marche le CHUV - le Moléson.

Un chèque de CHF 260'000.00 a été remis à l'ARFEC.

Au nom du conseil communal, Mme Frédérique Humair Flühmann souhaite la bienvenue aux jeunes citoyens de Chapelle. Cette année dans notre commune, 4 jeunes ont atteint la majorité, il s'agit de Robin Jaquier, Chloé Ouvrard, Elisa Rigolet, Benjamin Ruffier. Merci d'avoir répondu à notre invitation.

Le cap de la majorité signifie évidemment de nouveaux droits et de nouveaux devoirs. Parmi vos nouveaux droits, il y a ceux du droit de vote et d'éligibilité qui représentent une manière de pouvoir exprimer vos opinions, vos choix et vos valeurs et de participer à la vie politique communale, cantonale et fédérale. L'actualité internationale continue de nous montrer que cette liberté évidente pour nous est quelque chose que d'autres demandent et cherchent parfois, très douloureusement, à obtenir.

Pour marquer votre entrée dans la majorité, nous vous remettons début janvier un petit souvenir. Depuis le mois de janvier 2015, le conseil a également décidé d'abonner les nouveaux citoyens au système easyvote. Concrètement, il s'agit de brochures concernant les votations fédérales. Elles contiennent des informations officielles résumées par des jeunes sur les objets à voter, sans orientation politique. Elles ont pour but d'aider à construire sa propre opinion.

Nous formons des vœux pour votre avenir et vous souhaitons d'avoir des centres d'intérêts, des projets, des moments de vie joyeux et du succès dans ce que vous entreprendrez.

Nous vous présentons ainsi qu'à vos familles nos meilleurs vœux pour l'année 2016.

M. Christian Crausaz, conseiller de paroisse, remercie le conseil communal et l'assemblée d'avoir accepté la cession du chemin devant le refuge. Cela permettra un aménagement de places de parc.

M. Christian Crausaz remercie la population pour sa participation à la marche le CHUV – le Moléson. Il précise que sur le site internet, on trouve une petite vidéo et les photos de la marche.

M. Eric Monney remercie M. le Syndic pour l'excellent travail qu'il fournit tout au long de l'année.

M. le Syndic remercie les collègues du conseil pour le travail accompli tout au long de cette année 2015 et également d'avoir accepté de se remettre en liste pour les élections de l'année prochaine.

Il transmet toute sa gratitude à tous les collaborateurs de notre commune. Car c'est aussi un des éléments importants dans la décision des conseillers de se mettre à disposition de la commune et ainsi continuer cette expérience.

En effet, à vous tous secrétaire, boursier, ainsi que toutes les autres petites mains indispensables, nous savons que nous pouvons compter sur des personnes compétentes et fiables, qui, il ne faut pas l'oublier, font cela à temps partiel, mais avec beaucoup de passion.

Et finalement merci à vous toutes et tous ici présents pour cette assemblée, merci de votre participation active et constructive.

Il souhaite à tous de vivre de très belles fêtes et lève cette assemblée en invitant les citoyens à rester, afin de partager un moment de convivialité autour de notre traditionnelle verrée.

L'assemblée est levée à 21'35 h.

Le Syndic

Le secrétaire

Claude Gremaud

Jacques Menoud